



## Pret a la consommation fausse signature

Par **tella**, le **22/05/2010** à **10:40**

Bonjour,

Je viens d'apprendre que je suis fichée à la banque de France car mon ex mari à l'époque où nous étions mariés a contracté 3 prêts à un mois d'intervalle auprès de sa banque avec moi en tant que coemprunteur alors que je n'ai jamais rien signé et que je n'ai reçu aucun courrier.

Je n'ai jamais été à sa banque d'ailleurs. D'autre part, je leur avais envoyé un courrier en 12/08 pour les informer de ma séparation avec lui et que je me désolidarisais de tout ce qu'il avait ou pourrait faire (n'ayant pas connaissance de ces prêts bien sûr). Ce courrier je l'ai envoyé en recommandé et aucune nouvelle de leur part.

Aujourd'hui je l'ai contacté stupéfaite et ils me disent que si j'ai bien signé les documents de prêt ce qui est faux et que suite à mon recommandé il m'aurait envoyé des courriers pas en recommandé ce qui est bizarre car pas de nouvelle de mon ex.

Que puis-je faire sachant que j'étais marié sous le régime de la communauté de biens ? Mais il y a eu quand même fausse signature, il ne m'ont jamais vu dans leur agence ?

Il y a quand même faute du conseiller qui ne m'a jamais rencontré pour ces prêts et d'autre part, aucun courrier reçu de leur part même les plans d'amortissement ont été faits juste au nom de M et non de M ou MME.

Pour précision le compte chez eux est uniquement au nom de M et prélèvement sur son compte pas de compte joint chez eux.

Merci de votre réponse, cordialement.

Par **jeetendra**, le **22/05/2010** à **10:59**

Maison de l'Avocat  
En face du Tribunal de Grande Instance  
174, place Lamartine  
Béthune  
Tél : 03 21 56 25 57

BARREAU DE SAINT OMER  
3 Rue des Tribunaux BP 313 - 62500 SAINT-OMER  
Tél. : 03 21 12 41 11

Bonjour, contactez l'Ordre des Avocats proche de votre domicile, ou votre Mairie pour une consultation juridique avec un avocat. Le problème se posera au niveau de la preuve de ce que vous avancez comme arguments (pret contracté à mon insu, fausse signature), de la nature des prêts contractés, etc. Courage à vous, cordialement.